### PROCES VERBAL Conseil Municipal De La Couture-Boussey

### Séance du 15 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quinze décembre, à vingt et une heures, le conseil municipal de la commune de La Couture-Boussey légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de séance de Monsieur Sylvain BOREGGIO, Maire.

Date de convocation: 7 décembre 2023

Nombre de membres : - En exercice : 18 - Présents : 15 - Votants : 17

Présents: M. Sylvain BOREGGIO, Maire,

M. Francis DAVOUST, M. Jean-Pierre NICOLAS, Mme Nadine HANNE, M. Michel

LAMI, Adjoints,

Mme Marie-Christine MICHEL, M. Jean-Marie LUCIANI, M. Sébastien MERTZ, M. Cédric LARCHER, M. Jean-Pierre OSMONT, M. David DEGENETAIS, Mme Khadija VACHEZ Mme Sandrine SALESSES, Mme Muriel DESRAYAUD, et Mme Elodie BREARD, Conseillers municipaux.

Absents / excusés:

Mme Laurence NICOLAS donne pouvoir à Michel LAMI Mme Corinne WILHELMY donne pouvoir à Jean-Pierre NICOLAS Mme Jocelyne PASQUIER

Secrétaire de séance : Jean-Marie LUCIANI

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Il a ouvert la séance et a exposé ce qui suit :

### ORDRE DU JOUR

- Élus représentant aux instances
- ♣ Budget Clôture de l'opération « construction d'un restaurant scolaire »
- ♣ Budget Dernières opération budgétaires 2023/ demandes de subventions
- Budget Don d'un particulier
- ♣ Budget DETR 2024
- Budget / Patrimoine Acquisition d'une parcelle rue Pinard
- ♣ Budget Ouverture de crédits d'investissement 2024
- ♣ Budget Clôture de régie police municipale
- ♣ Cimetière Réactivation de la procédure de réhabilitation
- ♣ Recensement de la population 2024 Rémunération des agents recenseurs
- ♣ SIAVE présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable (RQPS)
- Devis
- Rapport des commissions
- Questions diverses

### Affaires générales - Élus - représentant aux instances

Pour donner suite à la démission de M. Daniel L'HOSTIS, 3ème adjoint.

Le remplacement de l'adjoint démissionnaire a été délibéré lors du conseil municipal du 15 septembre dernier.

Il est nécessaire de le remplacer aux différentes instances et/ou commission en tant que titulaire ou suppléant. Ou de nommer un membre supplémentaire.

## a) Commission Bâtiments / aménagements urbains

Était nommé Vice - Président : Daniel L'HOSTIS

Membres: Jean-Pierre NICOLAS, Laurence NICOLAS, Jean-Pierre OSMONT

M. Jean-Pierre NICOLAS est nommé Vice-président, Sébastien MERTZ est nommé en tant que membre.

## b) Désignation des délégués au Syndicat du COSEC du collège de Bueil (D2020-03-07)

Sont nommés :

Délégués titulaires : Nadine HANNE, Michel LAMI, Jean-Marie LUCIANI, Corinne WILHELMY Délégués suppléants : Muriel DESRAYAUD, <u>Daniel L'HOSTIS</u>, Sébastien MERTZ, Laurence NICOLAS

Mme Khadija VACHEZ est nommée délégué suppléante

c) Commission d'appel d'offres et délégation de service public

Considérant que cette commission est composée de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus par le conseil municipal en son sein :

Titulaires : <u>Daniel L'HOSTIS</u> – Michel LAMI – Francis DAVOUST Suppléants : Jean-Pierre NICOLAS, Sandrine SALESSES, Khadija VACHEZ

- Considérant qu'à la suite de la démission de M. Daniel L'HOSTIS, membre titulaire de la commission d'appel d'offres, il est nécessaire d'élire un nouveau membre titulaire et ce pour le reste de la durée du mandat.

Est candidat au poste de titulaire :

M. Jean-Pierre NICOLAS

Sont donc désignés en tant que :

- délégués titulaires :

Jean-Pierre NICOLAS - Michel LAMI – Francis DAVOUST

- Considérant qu'à la suite de la nomination de de M. Jean-Pierre NICOLAS, membre titulaire de la commission d'appel d'offres, il est nécessaire d'élire un nouveau membre suppléant et ce pour le reste de la durée du mandat.

Est candidat au poste de suppléant :

M. Jean-Pierre OSMONT

Sont donc désignés en tant que :

- délégués suppléants :

Jean-Pierre OSMONT - Sandrine SALESSES, Khadija VACHEZ

## Budget - Clôture de l'opération « construction d'un restaurant scolaire »

Monsieur le Maire fait l'exposé suivant :

La réception des travaux a eu lieu le 29 mars 2019 et l'année de parfait achèvement s'est achevé le 28 mars 2020. La dernière facture du solde de l'assurance dommage ouvrage a été réglé le 16 septembre 2023. Il convient de présenter le bilan final de cette opération afin de clore ce mandat.

En préambule, il est rappelé le litige avec les entreprises GOUGEON, ARCOL, et AMOYAL.

Dans la présentation du bilan de clôture :

- Le marché ARCOL a été arrêté à la somme de 12 184.74 € TTC se décomposant comme suit :
  - o Marché initial: 12 900.45 € HT
  - o Retenue: 3 161.50 € HT o Révisions: 415.00 € HT
  - o TVA: 2 030.79
  - Total TTC: 12 184.74 €

Les règlements ont été effectués à hauteur de 13 649.88 € soit un trop versé selon les conditions énoncées ci-dessus de 1 465.14 € TTC qu'il appartient à la collectivité de se faire régler.

Le bilan transmis par EURE AMENAGEMENT DEVELOPPEMENT, est arrêté au montant de 1 675 455.16 € TTC en dépenses pour un bilan prévisionnel de 1 844 981.99 € TTC.

A ce jour, le montant des recettes encaissées est de 1 665 529.98 € TTC. Le montant des dépenses réglées est de 1 660 178.70 € TTC.

La trésorerie de l'opération est de 5 351.28 € TTC. Ce solde de trésorerie positif sera remboursé par EAD à la commune de La Couture-Boussey sur production d'un titre de recettes émis par la trésorerie à l'encontre d'EAD, compte tenu que la collectivité fera de son affaire personnelle le solde des marchés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve le bilan définitif de l'opération, tel que présenté par EAD, arrêté à la somme de 1 675 455.16 € TTC
- Autorise Monsieur le Maire à émettre à l'encontre de EAD un titre de recettes d'un montant de 5 351.28 € TTC
- Donne quitus à EAD pour sa mission.

# Budget - Dernières opération budgétaires 2023/ demandes de subventions

a) Décision budgétaire modificative 2

Monsieur le Maire expose les modifications de budget suivantes :

Sens	Chap.	Art.	Intitulé	BP	DM	Nouveau montant
Dépenses	16	165	Dépôts et caut.	0.00	+ 600.00	600.00
Dépenses	20	202	Frais d'études	7 000.00	- 600.00	6 400.00
Dépenses	21	21538	2023.2. Opération Extension Vidéoprotection	139 927.00	+ 8 000.00	147 927.00
Recettes	10	10226	TA	12 783.15	+ 8 000.00	20 783.15
				TOTAL	0.00	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOPTE la décision modificative n°2.

Accusé de réception en préfecture 027-212701833-20240103-CR2023-12-15-AU Date de réception préfecture : 03/01/2024

### b) Demandes de Subventions

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que différents travaux envisagés par la commune peuvent faire l'objet de demande de subvention auprès de la préfecture de l'Eure au titre de la DETR, du département de l'Eure et de l'agglomération d'Evreux Portes de Normandie.

Les projets sont :

- Achat d'équipement pour les services techniques pour 1 514.91 € HT/ 1 817.89 € TTC
- Réfection de l'étanchéité du toit terrasse du dortoir de la maternelle pour 17 339.14 € HT/ 20 806.97 € TTC
- Rappel (report depuis 2 ans) Deux courts de padel et court de tennis pour 143 500€ HT
- 21 ordinateurs pour l'école primaire pour 14 713€ HT
- Achat de columbariums pour l'aménagement du cimetière pour 31 156.64 € HT/ 35 518.57 €
- Installation d'un interphone à la mairie pour 2 656.00 € HT/ 3 187.20 € TTC

Il propose de demander des subventions selon les plans de financement suivants :

Projet	DETR	EPN	Auto- financement
Achat d'équipement pour les services techniques		757.45 €	757.46 €
Réfection de l'étanchéité du toit terrasse du dortoir de la maternelle	6 935.00 €	5 202.00 €	5 202.15 €
Courts padel et tennis	57 400€	14 350€	28 700€
Ordinateurs primaire	4 414.00 €	5 149.00 €	5 150 €
Achat de columbariums pour l'aménagement du cimetière	10 655.00 €	10 250 €	10 251.64 €
Installation d'un interphone à la mairie		1 328.00 €	1 328.00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la réalisation des quatre projets sus mentionnés

APPROUVE les devis présentés par Monsieur le Maire

AUTORISE le Maire à solliciter une subvention DETR d'un montant de 6 935.00 € pour la réfection de l'étanchéité du toit terrasse du dortoir de la maternelle, 57 400€ pour les courts de tennis, 4 414€ pour les ordinateurs de l'école primaire et 10 655.00 € pour l'achat de columbariums pour l'aménagement du cimetière.

AUTORISE le Maire à solliciter l'agglomération EPN pour un fonds de concours d'un montant de 757.45 € pour l'achat d'équipement pour les services techniques. 5 202.00 € pour la réfection de l'étanchéité du toit terrasse du dortoir de la maternelle, 14 350€ pour les courts de tennis et 5 149€ pour les ordinateurs de l'école primaire et 10 250.00€ pour l'achat de columbariums pour l'aménagement du cimetière.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à ces projets.

### Information- Don d'un particulier

M. et Mme PIEDLEU ont organisé une bourse de pièces détachés auto à la salle polyvalente cet automne. Ils souhaitent reverser les recettes d'emplacements aux écoles de la commune.

Ils souhaitent reverser les recettes d'emplacements aux cooles d'école la somme de 905 euros. La moitié la chaque école de la somme de 905 euros. La moitié la chaque école de la somme de 905 euros. La moitié la chaque école de la somme de 905 euros. La moitié la chaque école de la somme de 905 euros. La moitié la chaque école de la somme de 905 euros. La moitié la chaque école de la somme de 905 euros. La moitié la chaque école de la somme de 905 euros. La moitié la chaque école de la somme de 905 euros de 905

Tous les membres du conseil municipal remercient chaleureusement M et Mme PIEDLEU pour ce don.

### Finances - Acquisition d'une parcelle rue Pinard

Monsieur le Maire rappelle, qu'il était en négociation avec le propriétaire d'une parcelle rue Pinard, D2110 et D2114, par l'intermédiaire de Maitre Bouchery, pour réserve de stationnement (une dizaine de places possibles)

Après l'exposé du Maire,

Le conseil municipal, approuve à l'unanimité l'acquisition des parcelle D2110 et D2114, d'une contenance de 329 m2 appartenant à M. Bruno LANGLOIS; pour un montant de 30 000.00 €, et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à cette acquisition. Il faudra ajouter les frais d'agence et les frais d'acte notariés.

Les crédits seront ouverts au compte 2111 terrain nu, couvrant cette dépense sur le budget 2024.

## Finance - Autorisation de paiement des dépenses d'investissement

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales (modifié par la loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012 – art 37 (VD)) :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de

la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril ou en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus. »

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2023 : 3 045 378.06€ (Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur d'un montant de 423 000 réparti comme suit :

(25% 761 344.52)

25% 761 344.52)				
Hôtel de ville	21311	10 000	Provision	
Bâtiments scolaires	21312	110 000	Provision	
Immeubles de rapport	2132	15 000	Provision	
miniedores de l'appear			Acquisition terrain rue	
Terrains nus	2111	190 000	de st André	
Terrains de voirie	2112	35 000	Rue Pinard	
Cimetière	2116	15 000		
Autres bâtiments publics	21318	3 NGC 49 O 40 1	ASCUSE 16 réception en préfecture 127-212701833-20240103-CR2023-12-15-AU	
Autres immobilisations	2188	Pote of of o	eption préfecture : 03/01/2024	

423 000

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE l'ouverture des crédits susmentionnée

AUTORISE le paiement des dépenses d'investissement avant le vote du budget

## Budget - Clôture de régie police municipale

Point ajourné en attente de précision.

## Cimetière - Réactivation de la procédure de réhabilitation

Le Maire rappelle, que la commune avait engagé un programme de restructuration du cimetière. La fin de celle-ci est en attente. Aussi afin d'être conforme aux procédures réglementaires, il est nécessaire de refaire la communication aux familles, l'affichage et la pose de plaque.

Après l'exposé du Maire,

Le conseil municipal, approuve à l'unanimité la reprise de la procédure de réhabilitation du cimetière et autorise Monsieur le Maire à signer tous les engagements nécessaires.

Les crédits seront ouverts au compte 2113 cimetière couvrant cette dépense sur le budget 2024.

# Recensement de la population 2024 – Rémunération des agents recenseurs

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité d'ouvrir des postes temporaires et de fixer la rémunération des agents recenseurs recrutés pour les opérations du recensement prévues du 18 janvier au 17 février 2023

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- De créer 5 postes d'agents recenseur

- De fixer la rémunération des agents recenseurs comme suit :
- 1.85 € par formulaire « bulletin individuel » rempli
- 1.25 € par formulaire « feuille logement » rempli
- Dit que les agents recenseurs doivent participer aux deux sessions de formation dispensées par l'INSEE, ainsi qu'a la tournée de reconnaissance.
- Précise que pour les agents déjà contractuel, la rémunération se fera en heure complémentaires ou supplémentaires
- Dit que ces tarifs ne comprennent pas les charges sociales qui restent à la charge de la commune
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2024 à l'article 6413 en ce qui concerne l'indemnité allouée à l'agent recenseur.

## SIAVE – présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable (RQPS)

Jean-Marie LUCIANI, membre délégué au SIAVE, en fait la présentation

Accusé de réception en préfecture 027-212701833-20240103-CR2023-12-15-AU Date de réception préfecture : 03/01/2024

### Rapport des commissions et autres points :

### Francis DAVOUST:

- Travaux espaces verts : indique que les haies du stade ont été retirées.
- Les travaux d'enfouissement du réseau électrique rue d'Ezy se terminent.

#### Michel LAMI

- Remercie la commission communication, notamment Muriel DESRAYAUD, Sandrine SALESSES et Khadija VACHEZ pour la relecture du bulletin. Les publications étant plus importantes, il a été décidé d'ajouter 4 pages afin de publier tous les articles.

Le Maire précise que la publication du bulletin sera décalée. Aujourd'hui janvier et juillet. Les prochaines publications se feront en avril et octobre. Cela permettra de mettre en avant d'autres

fêtes et cérémonies.

Les conseils d'école maternelle et primaire se sont tenus. Une inquiétude monte quant aux effectifs de la rentrée prochaine (en baisse). La classe découverte organisée par les enseignants pour les élèves de CM1 n'aura pas lieu cette année. Les deux niveaux CM1 et CM2 partiront l'année prochaine.

#### Nadine HANNE

- Remercie les agents du service technique et les membres du comité des fêtes pour la mise en place des illuminations

Rappelle les vœux du maire le 13 janvier prochain.

Jean-Marie LUCIANI indique que les trottoirs rue des masures sont toujours « ouverts ». Il faudra vérifier avec l'agent d'urbanisme qui a effectué les travaux pour demander la réfection. Il précise que le stop rue d'Ezy est une bonne solution.

Elodie BREARD demande s'il est prévu d'installer une borne de recharge pour les voitures électriques sur le domaine public. Monsieur le Maire informe qu'une demande a été formulé au SIEGE 27. La demande est en attente pour le moment.

Jean-Pierre OSMONT signale un stationnement abusif rue du Chartry. La Police municipale va y être envoyée.

Sébastien MERTZ rappelle que les drapeaux tricolores manquants sur le complexe sportif n'ont toujours pas été remis. Après discussion, il est évoqué la mise en place d'une plaque à l'entrée du bâtiment faisant apparaître le palmarès d'Isabelle BACON.

Il rappelle également qu'il reste une tuile à changer sur l'arrêt de bus rue de Nonancourt.

Sandrine SALESSES fait part d'un problème lié à la pose du portail de l'école primaire, rue de l'Harmonie. Il faut contacter le poseur pour intervenir.

Nadine HANNE fait un retour sur le thé dansant du week-end passé. Cet évènement a rassemblé 145 participants. Soit un don pour le téléthon de 145 euros.

Khadija VACHEZ signale que malgré leur engagement des riverains de Boussey n'ont pas taillé leurs haies. La Police municipale suit ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h35

Le Secrétaire de séance Jean-Marie LUCIANI Le Maire Sylvain BOREGGIO

> Accusé de réception en préfecture 027-212701833-20240103-CR2023-12-15-AU Date de réception préfecture : 03/01/2024

# Conseil municipal du 15 décembre 2023

BOREGGIO	Sylvain	Maire	
DAVOUST	Francis	Adjoint au Maire	
NICOLAS	Laurence	Adjointe au Maire	
L'HOSTIS	Daniel	Adjoint au Maire	
HANNE	Nadine	Adjointe au Maire	
LAMI	Michel	Adjoint au Maire	
BREARD	Elodie	Conseillère Municipale	
DEGENETAIS	David	Conseiller Municipal	
DESRAYAUD	Muriel	Conseillère Municipale	
LARCHER	Cédric	Conseiller Municipal	
LUCIANI	Jean-Marie	Conseiller Municipal	
MERTZ	Sébastien	Conseiller Municipal	
MICHEL	Marie-Christine	Conseillère Municipale	
NICOLAS	Jean-Pierre	Conseiller Municipal	
OSMONT	Jean-Pierre	Conseiller Municipal	
PASQUIER	Jocelyne	Conseillère Municipale	
SALESSES	Sandrine	Conseillère Municipale	
VACHEZ	Khadija	Conseillère Municipale	
WILHELMY	Corinne	Conseillère Municipale	

### Rapport des commissions et autres points :

#### Francis DAVOUST:

- Travaux espaces verts : indique que les haies du stade ont été retirées.
- Les travaux d'enfouissement du réseau électrique rue d'Ezy se terminent.

#### Michel LAMI

- Remercie la commission communication, notamment Muriel DESRAYAUD, Sandrine SALESSES et Khadija VACHEZ pour la relecture du bulletin. Les publications étant plus importantes, il a été décidé d'ajouter 4 pages afin de publier tous les articles.
- Le Maire précise que la publication du bulletin sera décalée. Aujourd'hui janvier et juillet. Les prochaines publications se feront en avril et octobre. Cela permettra de mettre en avant d'autres fêtes et cérémonies.
- Les conseils d'école maternelle et primaire se sont tenus. Une inquiétude monte quant aux effectifs de la rentrée prochaine (en baisse). La classe découverte organisée par les enseignants pour les élèves de CM1 n'aura pas lieu cette année. Les deux niveaux CM1 et CM2 partiront l'année prochaine.

### Nadine HANNE

- Remercie les agents du service technique et les membres du comité des fêtes pour la mise en place des illuminations
- Rappelle les vœux du maire le 13 janvier prochain.

Jean-Marie LUCIANI indique que les trottoirs rue des masures sont toujours « ouverts ». Il faudra vérifier avec l'agent d'urbanisme qui a effectué les travaux pour demander la réfection. Il précise que le stop rue d'Ezy est une bonne solution.

Elodie BREARD demande s'il est prévu d'installer une borne de recharge pour les voitures électriques sur le domaine public. Monsieur le Maire informe qu'une demande a été formulé au SIEGE 27. La demande est en attente pour le moment.

Jean-Pierre OSMONT signale un stationnement abusif rue du Chartry. La Police municipale va y être envoyée.

Sébastien MERTZ rappelle que les drapeaux tricolores manquants sur le complexe sportif n'ont toujours pas été remis. Après discussion, il est évoqué la mise en place d'une plaque à l'entrée du bâtiment faisant apparaître le palmarès d'Isabelle BACON.

Il rappelle également qu'il reste une tuile à changer sur l'arrêt de bus rue de Nonancourt.

Sandrine SALESSES fait part d'un problème lié à la pose du portail de l'école primaire, rue de l'Harmonie. Il faut contacter le poseur pour intervenir.

Nadine HANNE fait un retour sur le thé dansant du week-end passé. Cet évènement a rassemblé 145 participants. Soit un don pour le téléthon de 145 euros.

Khadija VACHEZ signale que malgré leur engagement des riverains de Boussey n'ont pas taillé leurs haies. La Police municipale suit ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h35

Le Secrétaire de séance Jean-Marie LUCIANI

( wait

Le Maire Sylvain BOREGGIO

> Accusé de réception en préfecture 321212701833-20240103-CR2023-12-15-AU Bate de réception préfecture : 03/01/2024